

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 5

Artikel: Conseillères d'Etat : et de quinze !

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-286843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

visant à affecter un pour cent du budget de la Confédération à des tâches de promotion culturelle et un contre-projet de la même veine, mais qui renonçait expressément au pourcent culturel. Au soir de la votation, le Conseil fédéral s'est engagé à remettre l'ouvrage sur le métier.

Le projet soumis à la double majorité du peuple et des cantons le 12 juin n'est pratiquement plus contesté par la classe politique dans son ensemble, mis à part les fédéralistes purs et durs, méfiants à l'égard de l'interventionnisme fédéral dans le domaine de la culture. Les milieux culturels appuient dans leur large majorité ce projet.

Jeunes étrangers

Faciliter la naturalisation des jeunes étrangers qui ont grandi en Suisse. C'est le but de la révision constitutionnelle soumise au peuple et aux cantons le 12 juin. Une révision qui, théoriquement, pourrait concerner quelque 140 000 jeunes étrangers nés en Suisse ou ayant effectué l'essentiel de leur scolarité dans le pays, qui, de plus, n'ont souvent guère conservé de relations avec leur pays d'origine.

L'idée du Conseil fédéral, qui a été approuvée par la grande majorité des Chambres fédérales, exception faite d'une poignée de nationalistes et d'«automobilistes», est de mettre de l'ordre dans la jungle des procédures de naturalisation, jusqu'à présent du ressort des cantons. Car selon les cantons, la procédure de naturalisation, même actuellement facilitée pour

les jeunes, en ce sens que les années de résidence durant l'enfance comptent double, trébuche sur des obstacles si les candidats changent de canton de résidence. S'y ajoute la volonté de Berne de mettre sur pied d'égalité tous les jeunes candidats à l'acquisition du passeport rouge à croix blanche par le paiement d'un simple émolument, pour mettre un terme à la pratique qui permet aux communes de faire payer aux aspirants à la naturalisation helvétique des sommes qui peuvent atteindre à l'occasion une dizaine de milliers de francs.

Le texte constitutionnel devra être concrétisé par une loi, dont les contours sont déjà fort précis. Elle concernera les jeunes âgés de 15 à 25 ans.

Une première tentative d'introduire la naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers a échoué en 1983, vraisemblablement parce qu'elle englobait également les jeunes ayant obtenu le statut de réfugié et les apatrides.

Anne-Marie Ley

Conseillères d'Etat

Et de quinze!

(aml) – Marianne Kleiner-Schlaepfer et Alice Scherrer-Baumann ont été élues à main levée au gouvernement dimanche 24 avril à Trogen en Appenzell Rhodes-Extérieures par une foule compacte de citoyens et citoyennes rassemblés dans leur Lands gemeente. Deux nouvelles conseillères d'Etat, heureuses de se retrouver à deux

dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions à l'Exécutif d'un canton qui semble avoir jeté aux orties sa réputation de canton conservateur, méfiant à l'égard des femmes. Car il en a fallu des votes à main levée avant que les femmes d'Appenzell Rhodes-Extérieures obtiennent leurs droits politiques en 1990. L'une est conseillère en management et chargée de cours à l'Université de Saint-Gall, l'autre est enseignante et députée au Grand Conseil. Toutes deux soutenues officiellement par le Parti radical, elles comptent s'engager à défendre les intérêts des femmes dans les limites de la collégialité et à concilier dans les limites du possible la défense de l'environnement et les intérêts de l'économie. Le 17 avril, la conseillère nationale de l'Union démocratique du centre et avocate Elisabeth Zölch a été brillamment élue au gouvernement bernois, renforçant la présence féminine à l'Exécutif où l'a précédée la socialiste Dori Schaer, qui préside aux destinées du Département des travaux publics, des transports et de l'énergie. Elisabeth Zölch est toute désignée pour la direction du Département de l'économie publique. Elle ne passe pas pour être franchement progressiste et ne fait pas mystère de son scepticisme à l'égard du Bureau bernois de l'égalité en période de vaches maigres.

L'élection de ces trois nouvelles magistrates porte à quinze le nombre de conseillères d'Etat en Suisse, dont trois seulement en Suisse romande, la Fribourgeoise Ruth Lüthi (Santé publique), la Jurasienne Odile Montavon, et la Genevoise Martine Brunschwig-Graf (Instruction publique).



L'Ecole des hautes études commerciales met au concours un poste plein temps de

professeur de marketing

Les candidats doivent être porteurs d'un doctorat, avoir publié des travaux relatifs aux matières enseignées et justifier d'une expérience professionnelle dans les métiers du marketing, de la communication et/ou du commercial, si possible dans un contexte international.

Avant de déposer leur candidature munie de deux références sur leurs qualités scientifiques et pédagogiques, les intéressés voudront bien demander le cahier des charges de ce poste au prof. O. Blanc, Doyen de l'Ecole des HEC, BFSH 1, 1015 Lausanne (tél. 021/692 33 40). Délai de candidatures: **20 juin 1994** (pour entrée en fonction le 1er septembre 1995, éventuellement le 1er mars 95).

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.



ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne met au concours, pour son Département de microtechnique, un poste de

professeur assistant en microrobotique

Sa tâche principale sera l'enseignement et la recherche dans le domaine de la microrobotique (systèmes de manipulation de très petits composants, avec des précisions submicrométriques). Parmi les nombreuses disciplines s'intégrant dans ce domaine, citons:

- conception mécanique de haute précision
- systèmes de mesure
- actionneurs
- stratégies de positionnement.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Délai d'inscription: 30 juin 1994.

Entrée en fonctions: début 1995 ou à convenir.

Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier relatif à ce poste au: **Secrétariat de la présidence de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, CE-Ecublens, 1015 Lausanne, Suisse.**

22-1882